

PPR INFO

8 novembre 2023

◆ Calendrier FNPPR :

Conseils d'administration :

- Jeudi 23 novembre
- Jeudi 7 mars 2024

Congrès national

Mardi 14 mai 2024

à Paris

◆ Parution de la revue :

- n°480 : paru fin janvier
- n°481 : paru fin mars
- n°482 : paru fin mai
- n°483 : paru fin juillet
- n°484 : paru mi-octobre
- n°485 : fin novembre 2023

GÉRER, VALORISER ET TRANSMETTRE DANS LE MONDE RURAL

LA PROPRIÉTÉ
privée rurale

[Je m'abonne \(propriete-rurale.com\)](http://propriete-rurale.com)

[J'adhère \(propriete-rurale.com\)](http://propriete-rurale.com)



◆ Rappel désignation des assesseurs et des membres de la CCPBR : attention aux délais de dépôt des candidatures !

Comme nous vous l'avions annoncé dans un précédent PPR info, la circulaire précisant les modalités de désignation des assesseurs des TPBR et des membres de la CCPBR est en cours de signature mais se fait toujours attendre...

Certaines DDT ont donc malgré tout lancé la procédure. Quelques-uns d'entre vous ont ainsi déjà été sollicités par courrier pour fournir la liste des candidats avant fin décembre. Deux listes distinctes sont à constituer: la liste des assesseurs et celle des membres de la CCPBR. Un même candidat peut être présent sur les deux listes puisqu'il est possible de cumuler la fonction d'assesseur et de membre de la commission consultative.

Nous attirons votre attention sur le délai de réponse à la demande qui est court, généralement de quelques semaines. Il est donc très important de constituer les listes dès maintenant et sans attendre la demande officielle de la DDT.

Pour les assesseurs désignés, la Fédération organisera deux webinaires de formation qui auront lieu début février.

Par ailleurs, pour la désignation des membres de la commission consultative paritaire qui a lieu dans le mois qui suit la désignation des assesseurs, le président de l'organisation départementale des bailleurs de baux ruraux affiliée à l'organisation nationale la plus représentative est membre de droit. Or, nous sommes l'organisation la plus représentative puisque nous avons remporté le plus grand nombre de sièges aux dernières élections aux chambres d'agriculture. Il importe donc de bien vérifier que cette nomination de droit vous est attribuée.

